

# REGLEMENT INTERIEUR



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud



Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole  
ALAE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
ALSH



2017-2018

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est délégué à l'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud.

Il a pour objectif d'accueillir les enfants d'âge primaire (maternelle et élémentaire), d'assurer leur surveillance, leur bien-être physique et moral en se référant à un projet pédagogique défini annuellement.

L'Accueil de Loisirs est ouvert pendant le temps périscolaires (matin, midi, soir) et les mercredis.

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

Un dossier d'inscription est distribué aux familles avant la fin de l'année, et doit être remis à la responsable de l'Accueil de Loisirs (Christelle Brouillac).

Tout enfant présent sur l'un des services ALAE Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (matin, midi, soir) et ALSH Accueil de Loisirs Sans Hébergement, doit être au préalable à jour du dossier d'inscription, notamment avant toute modalité de réservation.

Le dossier comprend :

- Une fiche de renseignements et une fiche sanitaire, à compléter soigneusement avec une photo d'identité
- Un contrat d'inscription (**un exemplaire parent et un pour le centre**),
- Un document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations (copie du carnet de santé),
- Le règlement intérieur de la structure,
- Une fiche de présence sur le temps périscolaire du soir,

Une fois votre dossier enregistré, vous recevrez un identifiant et mot de passe afin d'effectuer la réservation des journées souhaitées en fonction de vos besoins (voir chapitre les réservations).

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Pour des raisons de sécurité, **les enfants doivent être accompagnés dans les locaux**, et confiés au personnel d'encadrement (par une adulte responsable préalablement désigné).

Les enfants doivent avoir pris leur petit déjeuner avant leur arrivée le matin.

**Le respect des horaires du soir est impératif.** Les enfants doivent être récupérés à **19h00 au plus tard. Attention, le mercredi soir, l'ALSH ferme à 18h30.**

**La personne chargée de récupérer l'enfant dans les locaux, signe le registre de sortie prévu à cet effet, et note l'heure de sortie. A partir de celle-ci l'enfant est alors sous la responsabilité des parents.**

Les enfants peuvent commencer leurs devoirs, mais il ne s'agit en aucun cas d'une aide aux devoirs, ni de soutien scolaire.

En cas d'accident, le personnel est autorisé à contacter les pompiers, le SAMU et doit prévenir les parents.

## **PROJET PEDAGOGIQUE**

L'Accueil de loisirs est un espace qui permet à l'enfant, quel que soit son âge, de gérer son temps de loisirs selon son rythme et ses besoins du moment.

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole accueille tous les enfants scolarisés sur le groupe scolaire. Cependant, pour les plus petits (petites et moyennes sections de maternelle, CP), il est demandé aux parents d'être vigilants à ne pas imposer à leur enfant une amplitude horaire trop grande.

Chaque enfant détermine son choix entre :

- L'éventail d'activités proposées par l'équipe (jeux, activités manuelles, d'expression, artistiques, sportives...),
- Les activités spontanées à partir des aménagements de coins jeux mis à la disposition des enfants,
- Les activités proposées par les enfants qui seront accompagnées par un(e) animateur (trice) disponible

## LES ANIMATIONS

Les activités sont toujours **au choix de l'enfant**, qui peut également jouer de manière autonome avec ses amis, dans le respect des règles collectives. Les équipes d'encadrement proposeront des activités variées, donnant la possibilité aux enfants de pratiquer un loisir sportif, artistique, manuel, de motricité ou d'expression.

## LA VIE COLLECTIVE

Les enfants sont tenus de **respecter les règles** de fonctionnement et de vie élaborées par l'équipe d'animation. Ces règles sont fixées dans l'intérêt de tous et pour assurer le bien être de l'enfant :

- Respect des personnes, enfants et adultes,
- Interdiction de se battre, de proférer des insultes,
- Respect du matériel, des locaux,
- Respect des règles de sécurité,
- Interdiction de toute forme de discrimination (physique, morale, religieuse...)

## SANTE DES ENFANTS

Les enfants ne peuvent être accueillis en Accueil de Loisirs en cas de fièvre ou maladies contagieuses.

Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant si son état de santé le justifie.

En se conformant au protocole d'accueil individualisé signé avec les écoles, et dans la mesure où l'accueil de l'enfant ne remet pas en cause la disponibilité des animateurs vis-à-vis des autres enfants, nous accueillerons tous les enfants. Pour l'accueil des enfants en situation de handicap, ou nécessitant un accompagnement spécifique, se rapprocher de la direction des services ALAE ALSH ou du pôle « Accueil en milieu ordinaire » de l'association Loisirs Education et Citoyenneté.

## L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement est constituée de personnel salarié de l'association LE&C Grand Sud (directeurs et animateurs diplômés) et du personnel municipal.

## LES RESERVATIONS

- **En périscolaire (Accueil matin midi soir)**

Une fiche précisant les jours de fréquentation du matin et du soir à l'ALAE vous a été remise avec le dossier d'inscription en début d'année scolaire. Veuillez la retourner à la responsable de l'ALAE / ALSH, et nous signaler toute modification de la fréquentation habituelle de votre enfant par écrit ou par courriel.

- **Accueils mercredis**

Une fiche de réservation précisant les inscriptions occasionnelles ou systématiques vous est remise dans le dossier d'inscription (similaire à celle du matin, midi et soir). Veuillez la retourner à la responsable de l'ALAE / ALSH, et nous signaler toute modification de la fréquentation habituelle de votre enfant par écrit ou par courriel.

**Toute modification ou annulation non signalée dans les délais entrainera la facturation de la prestation réservée, sauf sur présentation d'un certificat médical.**

Un enfant inscrit à l'ALSH le mercredi après-midi pourra participer aux activités des associations de la commune. En effet, une convention est signée chaque année afin de faciliter l'accès des enfants aux activités des associations.

## MODIFICATION ET ANNULATION DES RESERVATIONS

Toute modification des réservations est à nous signaler **par écrit ou par courriel, au plus tard 48h avant la prestation.**

Elle ne sera prise en compte que sous réserve de places disponibles.

**Les demandes d'annulation par téléphone ne seront pas prises en compte.**

## DEPLACEMENTS ET SORTIES DES ENFANTS

Dans le cadre de leurs activités, les Accueils de Loisirs périscolaires et extrascolaire sont amenés à organiser des sorties à l'extérieur de la structure. Les parents acceptent que leur enfant participe à ces activités à caractère ludique sur les infrastructures locales ou extérieures à la commune. Les enfants y seront conduits par un ou des membres de l'équipe d'encadrement à pied ou en bus. Dans toutes formes de déplacement, des règles élémentaires de sécurité et de prudence sont respectées. La direction de la structure est responsable du choix du transporteur et elle exige de ce

dernier qu'il assume ses responsabilités en se conformant aux règlements en vigueur relatifs aux véhicules de transport en commun (port des ceintures de sécurité).

### PAIEMENT

La facturation est établie mensuellement, à partir de la fréquentation de l'enfant sur le service ALAE ALSH. Une fois le dossier de l'enfant enregistré ainsi que l'adresse email sur le serveur de l'extranet, les factures sont envoyées par mail aux parents qui le souhaitent. Dans le cas où la famille souhaiterait recevoir la facture sous format papier, elle est invitée à en faire la demande auprès de la directrice par mail [enfance-vacquiers@loisireduc.org](mailto:enfance-vacquiers@loisireduc.org). Le règlement des prestations s'effectue à l'ordre de **L.E.C. Grand Sud**, par chèque, espèces, chèques vacances ou chèques emploi service prépayés.

Certains comités d'entreprise ou d'établissement participent également aux frais de garde des enfants (renseignez-vous auprès de votre employeur).

A la demande de la famille, en cas de difficultés financières ponctuelles, le service social de votre commune peut instruire un dossier d'aide exceptionnelle.

### TARIFS

Une tarification différenciée est appliquée en fonction du quotient familial des familles. **Si le numéro allocataire n'est pas communiqué à la directrice, le tarif le plus élevé sera appliqué.**

<b>Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole</b>										
Quotient	Tarif matin			Tarif soir			Total maximum jour	Tarif midi		
	1er	2ème	3ème enfant	1er	2ème	3ème enfant		1er	2ème	3ème enfant
	enfant	enfant	et plus	enfant	enfant	et plus		enfant	enfant	et plus
<b>de 0 à 599</b>	0,55 €	0,45 €	0,35 €	0,88 €	0,70 €	0,55 €	1,43 €	0,10 €	0,08 €	0,06 €
<b>de 600 à 799</b>	0,67 €	0,55 €	0,45 €	1,05 €	0,88 €	0,70 €	1,72 €	0,12 €	0,10 €	0,08 €
<b>de 800 à 999</b>	0,74 €	0,67 €	0,55 €	1,18 €	1,05 €	0,88 €	1,92 €	0,13 €	0,12 €	0,12 €
<b>de 1000 à 1199</b>	0,82 €	0,74 €	0,67 €	1,30 €	1,18 €	1,05 €	2,12 €	0,14 €	0,13 €	0,13 €
<b>de 1200 à 1499</b>	0,90 €	0,82 €	0,74 €	1,43 €	1,30 €	1,18 €	2,33 €	0,15 €	0,14 €	0,14 €
<b>de 1500 à 1799</b>	0,95 €	0,90 €	0,82 €	1,50 €	1,43 €	1,30 €	2,45 €	0,16 €	0,15 €	0,15 €
<b>plus de 1800</b>	1,00 €	0,95 €	0,90 €	1,58 €	1,50 €	1,43 €	2,57 €	0,17 €	0,16 €	0,16 €

<b>Accueil de Loisirs Sans Hébergement</b>			
Quotient	Tarif 1/2 journée		
	1er	2ème	3ème enfant
	enfant	enfant	et plus
<b>de 0 à 599</b>	3,80 €	3,60 €	3,40 €
<b>de 600 à 799</b>	4,00 €	3,80 €	3,60 €
<b>de 800 à 999</b>	4,10 €	4,00 €	3,80 €
<b>de 1000 à 1199</b>	4,20 €	4,10 €	4,00 €
<b>de 1200 à 1499</b>	4,30 €	4,20 €	4,10 €
<b>de 1500 à 1799</b>	4,40 €	4,30 €	4,20 €
<b>plus de 1800</b>	4,50 €	4,40 €	4,30 €



## L'ALAE (Accueil périscolaire)

### LE PUBLIC

L'Accueil de Loisir Associé à l'Ecole accueille tous les enfants scolarisés sur le groupe scolaire.

### LES HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

Matin : 7h15 à 8h50

Midi : 12h00 à 13h50

Soir : 16h30 à 19h00

MERCREDI

Matin : 7h15 à 8h50

Midi : 11h00 à 14h00

**Les enfants sont accueillis jusqu'à 8h50, heure d'ouverture de l'école et de présence des enseignants.**

### LES TEMPS D'ACCUEILS

**Le matin** : Dès l'arrivée de l'enfant dans l'enceinte de l'école, il est pointé et se trouve sous la responsabilité de l'ALAE. Un accueil individualisé sera privilégié avec des aménagements qui permettent à chaque enfant de s'éveiller et de se réveiller à son rythme.

**Le midi** : Chaque enfant inscrit à la cantine est d'office sous la responsabilité de l'ALAE. Un appel est fait dans la classe. Le bon déroulement du repas est la priorité de l'équipe et doit permettre aux enfants de bien vivre leur après-midi. Durant ce temps, des animations pourront être délocalisées sur différents équipements municipaux (terrain de sport, aire de jeux...).

**Il est demandé aux parents de signaler par écrit à l'ALAE toute sortie exceptionnelle avant ou pendant le repas.**

**Le soir** : Lors de la sortie des classes, les enfants inscrits sont pris en charge par l'ALAE. Lorsque l'enfant quitte l'ALAE son départ est enregistré. Des pôles d'animation sont mis en place permettant aux enfants de «décompresser» après leur journée de classe.

Nous vous demandons de respecter les horaires d'accueil, **au-delà de 19h00 les enfants ne sont plus sous notre responsabilité, tout retard doit nous être signalé.**

**En cas de départ de l'enfant avec une tierce personne, le responsable légal doit avoir indiqué dans le dossier d'inscription annuel le nom de cette personne, dans le cas échéant, il doit préalablement signer une autorisation.**

### VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Les vêtements doivent être marqués du nom de l'enfant. Chaque trimestre, les vêtements non marqués et non récupérés seront donnés à des associations caritatives dans la semaine qui précède les vacances scolaires.

Les jeux, jouets personnels, objets de valeurs, qui peuvent susciter de la convoitise sont interdits

## L'ALSH (Mercredis)

### LE PUBLIC

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement accueille les enfants scolarisés en maternelle jusqu'à 11 ans inclus.

### LES HORAIRES D'OUVERTURE

MERCREDI

Après-midi : 14h00 à 18h30

Afin de permettre une bonne intégration des enfants sur les activités, **les départs sont préconisés de 13h à 14h et à partir de 16h30.** Nous demandons aux familles de respecter ces horaires afin de garantir le bon déroulement de l'après-midi. En cas de sortie exceptionnelle en dehors des horaires prévus, merci d'en informer impérativement la direction de l'ALSH.

Nous vous demandons de respecter les horaires, **au-delà de 18h30 les enfants ne sont plus sous notre responsabilité.**

## ARRIVEE ET DEPART DES ENFANTS

L'enfant est pris en charge par l'accueil de loisirs à son arrivée sur la structure. Les parents doivent accompagner physiquement leur enfant jusqu'au point d'accueil.

L'accueil de l'enfant peut être refusé dans les cas suivants :

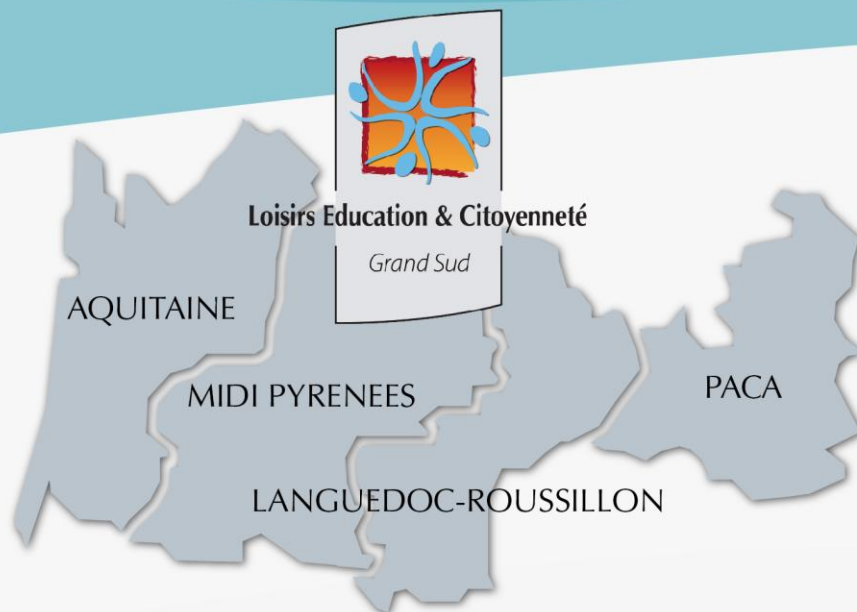
- les conditions d'encadrements ne sont pas réunies,
- l'arrivée d'un enfant de manière impromptue : sans inscription ou en dehors des temps d'accueil

Un accord écrit des parents est obligatoire dans les cas suivants :

- Pour autoriser l'enfant à quitter seul l'Accueil de Loisirs (à une heure déterminée à l'avance),
- Pour autoriser une autre personne que les parents à récupérer l'enfant

**Ce règlement annule et remplace tout règlement précédemment établi.**





Siège interrégional :

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE  
 Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44  
[www.loisireduc.org](http://www.loisireduc.org) - [contact@loisireduc.org](mailto:contact@loisireduc.org)

	<b>ALAE</b> Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	<b>ALSH.</b> Mercredi
<b>Matin</b>	7h15-8h50	
<b>Midi</b>	12h00-13h50 11h00-14h00 le mercredi	14h00-18h30
<b>Soir</b>	16h30-19h00	

**Contact :**

**Melle PESCHIUTTA Lauriane**  
**TEL: 06.50.94.53.92 / 05.61.84.55.26**  
**1 PLACE DE LA MAIRIE**  
**31340 VACQUIERS**  
**Mail : [enfance-vacquiers@loisireduc.org](mailto:enfance-vacquiers@loisireduc.org)**